

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2019

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

Gestion comptable et analyse financière

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P

SUJET

GESTION COMPTABLE ET ANALYSE FINANCIÈRE

Code matière : 040

Les candidats sont autorisés à utiliser les matériels suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » ;
- le plan comptable (non photocopié), normé et non annoté ni surligné, comportant uniquement la liste des comptes sans les documents de synthèse.

Sont interdits :

- les téléphones portables ainsi que les montres et/ou tout autres objets et accessoires connectés.
- l'utilisation de tout autre document ou matériel autre que le matériel nécessaire pour composer.

Le candidat traitera obligatoirement les trois exercices suivants.

EXERCICE N° 1

La SARL « AU CLAIR DE LA LUNE » est une entreprise de production de luminaires. Sa production est cyclique. Aucune fabrication n'est réalisée au mois d'août en raison de la fermeture annuelle.

Ci-dessous, vous trouverez l'activité constatée en N-1 :

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de pièces	11 000	10 000	9 000	15 000	14 000	13 000	12 000	-	15 000	16 000	14 000	13 000

Voici l'activité du 1^{er} trimestre N (en nombre de pièces fabriquées) :

Janvier : 16 000

Février : 13 000

Mars : 11 000

En N :

- Les charges variables par pièce sont égales à 55,03 €.
- Les charges fixes globales mensuelles sont égales à 1 056 000 €.

- 1. Expliquez en une demi-page environ, ce qu'est la procédure d'imputation rationnelle des charges fixes, à quoi elle sert et comment elle fonctionne.**
- 2. Déterminez la production mensuelle normale de l'année N-1. Les calculs seront présentés, la production sera arrondie au millier d'unités supérieur.**
- 3. Présentez le tableau des coûts de production N (totaux et unitaires) sans, puis avec, imputation rationnelle des charges fixes (les montants seront arrondis à l'euro inférieur).**
- 4. Quelle conclusion pouvez-vous tirer, en une demi-page au maximum, de l'utilité de cette imputation rationnelle.**

EXERCICE N° 2

Vous travaillez dans un cabinet d'expertise comptable. Ce cabinet est plus spécialement chargé du suivi comptable des entreprises artisanales, dont les boulangeries dont vous avez la responsabilité.

Vous traitez ce jour les opérations courantes du mois de décembre N et vous préparez également les opérations d'inventaire.

Partie A :

L'intégralité des opérations est assujettie à la TVA au taux normal de 20 % et l'exercice comptable coïncide avec l'année civile. La liquidation de TVA n'est pas demandée.

1. Acquisition d'un pétrin spécial pâtisserie : montant HT de 1 500 € selon facture n° 563 du 15 décembre. Pétrin installé et mis en service le 1^{er} décembre.
2. Durée d'utilisation : 5 ans, paiement à 30 jours fin de mois.
3. Le 03 décembre : réception de la facture d'entretien du camion de livraison de pain d'un montant de 600 € HT, payable à 30 jours.
4. Le 10 décembre : réception de la facture de la livraison de novembre de 1 000 KG de farine conditionnée en sacs de 50 KG au prix total de 1 300 € HT. Lors de la livraison, un des sacs est tombé et s'est fendu, rendant la farine inutilisable.
5. Le 15 décembre : réception et paiement immédiat par prélèvement bancaire de la facture trimestrielle d'électricité dont le détail fait apparaître 451 € HT de consommation et 200 € HT d'abonnement (période du 1/12/N au 25/02/N+1). La consommation de décembre ne fera pas l'objet d'une évaluation lors des opérations d'inventaire.
6. Le 20 décembre : réception de l'avis de demande de paiement de l'assurance du magasin, pour la période allant du 1^{er} décembre N au 30 novembre N+1 pour un montant de 2 400 €.
7. Le 20 décembre : la voiture de société est en location bail mobilier sur 3 ans. La mensualité prélevée automatiquement ce jour est de 250 € TTC.
8. Le 28 décembre, paiement de l'assurance par virement bancaire.

1. Enregistrez les écritures relatives aux opérations courantes N découlant des événements ci-dessus dans le livre-journal de l'entreprise, en justifiant vos calculs dans le libellé des opérations.

2. Détaillez, pour chaque opération le nécessitant, les calculs préparatoires aux opérations d'inventaire N ainsi que les comptes qui seront à utiliser et précisez le ou les principe(s) comptable(s) sur le(s)quel(s) vous vous appuyez.

Partie B :

Vous trouverez, ci-dessous, l'extrait de la banque « LE PETIT LYONNAIS » compte AA15369, ainsi que l'extrait du compte banque 512 du mois de décembre N.

Les opérations assujetties à la TVA le sont au taux normal de 20 %. En cas de discordance entre la banque et l'entreprise, ce sont les montants figurant sur le relevé bancaire qui sont réputés justes.

L'entreprise utilise le compte 5115.

1. Pensez-vous qu'établir un état de rapprochement bancaire mensuel pour les comptes d'une entreprise soit indispensable ? Justifiez votre réponse en une demi-page environ.

2. Établissez l'état de rapprochement bancaire au 31/12/N et enregistrez au livre-journal les écritures qui en découlent.

Extrait de la banque : « LE PETIT LYONNAIS » compte AA15369

Date	Date de valeur	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
		SOLDE CRÉDITEUR AU 1er DÉCEMBRE N		8 073,90 €
03/12/2017	05/12/2017	DEPOT CHEQUES (1)		1 536,45 €
04/12/2017	06/12/2017	Chèque n°4562325	150,00 €	
05/12/2017	07/12/2017	Prélèvement opérateur téléphonique	65,00 €	
06/12/2017	08/12/2017	DEPOT NUMERAIRE		510,25 €
07/12/2017	09/12/2017	FRAIS DE TENUE DE COMPTE	6,90 €	
08/12/2017	10/12/2017	Chèque n°4562322	455,00 €	
10/12/2017	12/12/2017	Prélèvement opérateur électricité	781,20 €	
11/12/2017	13/12/2017	Chèque n°4562321 (1)	2 000,00 €	
14/12/2017	16/12/2017	Virement Cartes bancaires		1 280,47 €
14/12/2017	16/12/2017	Frais sur encaissement de cartes bancaires	12,80 €	
15/12/2017	17/12/2017	Virement CLIENT LA TARTE A MAMIE		1 556,63 €
15/12/2017	17/12/2017	Chèque n°4562323	152,00 €	
16/12/2017	18/12/2017	Chèque n°4562324	935,00 €	
17/12/2017	19/12/2017	Prélèvement échéance trimestrielle emprunt (four 2013, dont 23,30 € d'intérêts)	800,00 €	
18/12/2017	20/12/2017	Prélèvement mensualité de crédit-bail voiture	250,00 €	
19/12/2017	21/12/2017	CHEQUE IMPAYE - client Le VURS	130,00 €	
		TOTAUX	5 737,90 €	12 957,70 €
		SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE N		7 219,80 €

(1) Figuraient dans l'état de rapprochement du mois de novembre.

Extrait du compte 512 "LE PETIT LYONNAIS"

Date comptable	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
	SOLDE DÉBITEUR AU 31 DÉCEMBRE N	7 610,35 €	
01/12/2017	Chèque n°4562322		455,00 €
06/12/2017	DEPOT NUMERAIRE	510,25 €	
06/12/2017	Chèque n°4562323		152,00 €
07/12/2017	Facture 562532 Opérateur téléphonique		65,00 €
07/12/2017	chèque n°4562324		935,00 €
08/12/2017	chèque n°4562325		150,00 €
10/12/2017	Prélèvement opérateur électricité		781,20 €
10/12/2017	Prélèvement CREDIT-BAIL VOITURE		250,00 €
13/12/2017	Virement Carte bancaires	1 208,47 €	
18/12/2017	chèque n°4562326		315,00 €
28/12/2017	DEPOT CHEQUES	4 500,00 €	
28/12/2017	dépôt espèces	1 350,00 €	
TOTAUX		15 179,07 €	3 103,20 €
	SOLDE CRÉDITEUR AU 31/12/ N	12 075,87 €	

Partie C :

L'entreprise « la boulangerie » a opté pour la TVA sur les débits et l'intégralité de son chiffre d'affaires est assujettie à la TVA au taux normal de 20 %. Son exercice comptable coïncide avec l'année civile.

État des créances :

Au mois de mars N-1, l'entreprise « la boulangerie » a réalisé le buffet des desserts d'une soirée organisée par l'entreprise GOURMAND. À la commande, celle-ci a versé un acompte de 350 € sur un devis s'élevant à 4 500 € TTC, montant total de la facture émise à la suite de l'événement.

En décembre N-1, l'entreprise GOURMAND fortement endettée est placée en redressement judiciaire. L'entreprise « la boulangerie » espère récupérer 30 % de la créance restante. Le 05 juin N, la liquidation judiciaire est prononcée. L'entreprise « la boulangerie » ne récupérera aucune somme.

1. Enregistrez au livre-journal de l'entreprise « la boulangerie » toutes les écritures N relatives à cette créance.

Stocks de matières premières :

Chaque année, l'entreprise « la boulangerie » établit un inventaire physique de son stock. Au 31 décembre N en quantité et en qualité, le tableau indique la situation des trois principaux approvisionnements, ainsi que les dépréciations existantes au 31/12/N-1.

	Stock au 31/12/ N-1	Stock au 31/12/N	% utilisable	Dépréciation constituée au 31/12/ N-1
Farine de blé				
- Quantité	1200 kg	980 kg	90 %	400 €
- Coût d'achat	3 600 €	2 400 €		
Sucre				
- Quantité	540 kg	500 kg	75 %	240 €
- Coût d'achat	4 100 €	4 200 €		
Chocolat grande marque				
- Quantité	150 kg	75 kg	95 %	150 €
- Coût d'achat	2 630 €	1 800 €		

2. Pour chacun des 3 approvisionnements :

- indiquez si l'entreprise est en situation de stockage ou de déstockage,
- calculez le montant de la variation de stocks portée au compte 6031 et le signe de la variation au compte de résultat.

Enfin, calculez le montant global de la variation de stocks portée au compte 6031 et son signe au compte de résultat.

3. Enregistrez au livre-journal de l'entreprise les écritures de l'année N relatives aux dépréciations sur stocks.

EXERCICE N° 3

1. En une page environ, présentez les objectifs du bilan comptable, du bilan fonctionnel et du bilan financier, ainsi que les tiers intéressés à leur production.

2. Citez sans les détailler trois autres outils qui vous semblent indispensables à la réalisation d'une analyse financière complète d'une entreprise.

